



Bulletin Officiel

N° 5299

Lundi 20 Février 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE – LLOYD TUNISIEN - 2-3

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BANQUE DE L'HABITAT « 2017-1 » 4-9

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-1 » 10-14

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATIJARI LEASING 2016-2 » 15-19

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2016-2 » 20-22

COURBE DES TAUX

23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

24-25

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS»

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2016

- ARABIA SICAV
- SICAV PROSPERITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE
LLOYD TUNISIEN**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-

Registre de Commerce : B1163651997

Matricule Fiscal : 2395/T/P/M/000

**Emission de titres participatifs
Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **26 Décembre 2016** l'émission de titres participatifs à hauteur de **30 MD** sur une période de **sept (7)** ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2016 ou 2017.

La souscription sera réservée à l'actionnaire Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26 Décembre 2016 que :

- la souscription des titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai de trente (30) jours commençant à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres.
- les titres participatifs génèrent des intérêts selon les taux suivants :

Taux fixe : 5% annuel payable semestriellement

Taux variable : 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant :

Le montant total de la présente émission est fixé à **30 000 000 de dinars**, divisée en **300 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

2. Période de souscription:

La souscription à cette émission de titres participatifs sera réalisée en numéraire durant un délai **de trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios réglementaires (marge de solvabilité et couverture des engagements techniques).

- Suite -

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
2. **Nature des titres :** Titres de créance.
3. **Forme des titres participatifs :** Les titres sont nominatifs.
4. **Cessibilité des titres participatifs :** Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
5. **Modalité de souscription :** en numéraire.
6. **Date de règlement :** Les titres seront payables en totalité à la souscription.
7. **Date de jouissance :** La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
8. **Durée :** 7 ans ;
9. **Taux d'intérêt :**
 - **Taux fixe :** 5% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ;
 - **Taux variable :** 1% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
10. **Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
11. **Etablissement domiciliaires:** L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres par la société.
12. **Modalités et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
13. **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière d'Investissement (CFI)**. L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
14. **Marché des titres :** Des titres de même catégorie ont été émis en 2015 à hauteur de 15MD pour une période de 7 ans, avec un Taux fixe annuel de 5% et un Taux variable de 0.5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
15. **Garantie :** Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
16. **Tribunal compétent :** Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**BANQUE DE L'HABITAT**

Société Anonyme au capital de 170 000 000 Dinars
Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1002 - Tunis
Registre du Commerce : B 138811996

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
«Banque de l'Habitat 2017-1 »
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de l'Habitat réunie le **04 juin 2016** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période maximale de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les montants, les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **24/01/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 50 millions de dinars susceptible d'être porté à 100MDT et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 années de grâce	7,50% et/ou TMM+2,1%	Constant par 1/5ème à partir de la 3ème année

Le conseil a délégué les pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour fixer les délais et les modalités de cette émission en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la Banque de l'Habitat a décidé l'émission d'un emprunt d'un **montant de 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars** et ce, **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**, selon les conditions fixées ci-dessus.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat 2017-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **13/02/17** auprès des guichets de Tunisie Valeurs et de BH INVEST, intermédiaires en Bourse, et clôturés au plus tard le **28/02/17**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur, égal ou supérieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/02/17**, les souscriptions à cet emprunt seront

- Suite -

clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission:** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Banque de l'Habitat 2017-1» permettra de renforcer les ressources stables de la banque ainsi que ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité.

Elle lui permettra également de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres net de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** Emprunt Subordonné « Banque de l'Habitat 2017-1»
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Banque de l'Habitat.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/02/17**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **28/02/17** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
A	5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%
B	7 ans dont 2 années de grâce	7,50% et/ou TMM+2,1%

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

-Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement-remboursement**: Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/02/2022** pour la catégorie A et le **28/02/2024** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 février de chaque année**.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/02/2018**.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/02/2018** pour la catégorie A et le **28/02/2020** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,40% l'an pour la catégorie A et de 7,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,198% pour la catégorie A et 6,348% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et 2,1% pour la catégorie B et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale (souscription à taux fixe) :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,738 années pour la catégorie A et 4,297 années pour la catégorie B.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- Suite -

• Rang de créance

En cas de liquidation de la Banque de l'Habitat, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal. Le remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'Emprunt Subordonné « Banque de l'Habitat 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Banque de l'Habitat.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférentes.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing** : Les obligations souscrites dans le cadre de cet emprunt seront prises en charge par Tunisie Clearing.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées** : Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre** : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être

- Suite -

émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

• **Qualité de crédit de l'émetteur** : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables et à l'inverse, la souscription à des taux variables risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 02/06/2016 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du 18/08/2016, d'émettre un emprunt obligataire de 50MD et a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans;
- Catégorie B : TMM+2,35% sur 5 ans;
- Catégorie C : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est d'un montant de 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-1 » fera l'objet de d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **29/12/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/03/2017**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées. Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **15/03/2017**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **29/03/2017**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **29/03/2017**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **29/12/2016** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis Carrée de l'Or – Les jardins du lac 2 – 1053 Les berges du lac – Tunis.

- Suite -

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 288,8MD qui seront financées à hauteur de 97,3MD par des emprunts obligataires (dont 50MD, objet de la présente note d'opération), 41,7MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/03/2017**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans:**

- Taux fixe: Taux annuel brut de **7,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Catégorie B d'une durée de 5 ans:**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

- **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe: Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/03/2022** pour les catégories A et B et le **15/03/2024** pour la catégorie C.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/03/2018** et ce pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/03/2018** pour les catégories A et B et le **15/03/2020** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Pour les obligations de la catégorie A, le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et 7,8% pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2016, qui est égale à 4,25%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » sont émises selon les catégories suivantes :

- Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie B sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie C sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les catégories A et B et **5 ans** pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est de **2,734 années** pour la catégorie A et de **4,273 années** pour la catégorie C.

- Suite -

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2017-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de la BNA Capitaux (Agence siège social, Agence La Marsa, Agence Sousse et Agence Sfax) et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **16/12/2016**, la note à long terme « BBB (tun)» à l'emprunt obligataire « ATL 2017-1 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **24/03/2016** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective : Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB- Perspective : Négative
- Risque Souverain en monnaie locale : BB Perspective : Négative

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- Suite -

Marché des titres : Au 30/09/2016, Il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « ATL 2017-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2017-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/12/2016** sous le n°**16-0955**, du document de référence « ATL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du **16/12/2016** sous le n°**16-012** et des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 4^{ème} trimestre 2016, pour placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **31 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **29 septembre 2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-2 » comme suit :

Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **30 décembre 2016** et clôturées au plus tard le **03 mars 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03 mars 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront

- Suite -

clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03 mars 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10 mars 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **30 décembre 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 237 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03 mars 2017**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **03 mars 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,65% brut par an ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85% brut par an.

- Suite -

Catégorie A d'une durée de 5 ans

7,65% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **mars de l'année N-1** au mois de **février de l'année N**.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce

7,85% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03 mars 2022** pour les Catégories A et B et le **03 mars 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Pour les obligations des Catégories A, B et C

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **03 mars** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **03 mars 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **03 mars 2018** pour les catégories A et B et le **03 mars 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,65 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,85% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,250%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,600%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour les Catégories A et B ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2016-2 » est comme suit :

- 3 années pour les Catégories A et B ;
- 5 années pour la Catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** pour la Catégorie A et **4,269 années** pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 24 mars 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB+ » (tun) au présent emprunt « Attijari Leasing 2016-2 » en date du **15 décembre 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée

- Suite -

Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 30/09/2016, il existe neuf emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-2» visée par le CMF en date du **16/12/2016** sous le numéro **16-956**, du document de référence « Attijari Leasing 2016 » enregistré par le CMF en date du **16/12/2016** sous le **n°16-013** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au quatrième trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, le 20 janvier 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2016-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **11 octobre 2016** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de **quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars sur 5 ans** et a fixé les taux d'intérêt comme suit :

- Taux : Fixe à 7,50% et/ou variable à TMM+2,10% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2016-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/02/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/02/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1^{ère} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/02/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/02/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/12/2016** et clôturées au plus tard le **15/02/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) sera intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/02/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/03/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

7,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Marge actuarielle (Taux variable) :

2,10% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2016-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux : percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 Années**.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/12/2016** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2016-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée au guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir stable et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **17 octobre 2016**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2016-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2016-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 16-0951 en date du 30 novembre 2016, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n°16-009 en date du 30 novembre 2016 et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 4ème trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et de la Compagnie générale d'Investissement « CGI » intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 20 FEVRIER 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,463%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,518%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,540%	1 007,921
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,684%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,728%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,772%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,817%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,837%	1 003,879
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,861%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,905%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,191%	1 004,429
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,265%	911,649
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,380%	1 002,211
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,805%	991,839
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,113%	980,087
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,228%		983,729
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,634%	973,815
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,723%	1 007,190
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,820%	945,319
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,072%	947,766
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,259%	934,939
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	7,354%		928,546
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,377%	925,350
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,562%		919,285
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,588%	913,509
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,654%		929,807

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	165,304	165,355		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	111,720	111,755		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	95,743	95,772		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,726	14,731		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	107,628	107,662		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,511	1,510		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	106,224	106,302		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,345	40,356		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	54,649	54,663		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	113,580	113,545		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	108,782	108,675		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	129,407	128,941		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	486,247	484,905		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	114,607	113,936		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	123,630	123,100		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	135,896	135,265		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	118,417	118,141		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	95,601	95,327		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	148,082	147,498		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,821	93,213		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	96,581	96,334		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	140,863	140,258		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	123,899	123,560		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	91,549	91,179		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	95,504	94,948		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,276	19,207		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	1 568,961	1 568,174		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 206,324	2 199,772		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En dissolution		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	109,959	108,838		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	145,422	144,603		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	152,507	149,410		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,615	15,450		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 266,260	5 255,079		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 152,450	5 116,776		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,473	2,493		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,168	2,179		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,223	1,223		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,076	1,076		
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,064	1,064		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,065	1,065		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	107,923	106,580		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,339	119,361		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
49 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,020	109,051
50 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,070	104,098
51 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	106,208	106,243
52 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	103,232	103,243
53 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,300	104,905	104,942
54 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	107,752	107,783
55 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	105,412	105,448
56 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	102,783	102,809
57 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,123	105,152
58 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,111	103,139
59 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,647	105,197	105,229
60 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,150	104,179
61 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	107,336	107,371
62 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	105,674	105,702
63 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,124	104,156
64 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,652	103,147	103,178
65 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	104,956	104,982
66 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	103,382	103,416
67 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	104,430	104,460
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,025	106,053
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	103,577	103,624
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	103,943	103,974
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	105,617	105,647
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,206	103,234

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,654	10,657
74	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	103,924	103,956
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	104,361	104,396
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	105,777	105,816
77	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,570	10,573
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	55,887	55,763
79	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de dissolution	En cours de dissolution
80	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de dissolution	En cours de dissolution
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	97,137	96,651
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,129	17,245	17,255
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	270,797	271,824	271,726
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,397	29,353
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 238,922	2 233,215
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,269	73,218
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,133	55,105
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	99,419	99,430
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	83,009	82,958
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,827	10,832
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,232	11,247
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,331	13,340
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	11,905	11,890
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	12,821	12,781
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,507	11,478
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	140,763	139,900
97	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	137,678	137,228
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,135	9,123
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	102,870	102,458
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	82,067	81,909	81,472
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	82,732	83,014	82,479
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	98,201	98,212
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	92,510	91,192	91,090
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	102,329	101,752
105	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,823	9,822
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En dissolution
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	100,936	100,936
108	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	141,201	141,201
109	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	104,914	104,552
110	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	103,263	103,185
111	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	196,230	193,269
112	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	179,361	177,735
113	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	156,625	155,799
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	20,818	20,317
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	146,770	144,435
116	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	10/05/16	1,407	124,939	124,387	124,387
117	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 959,828	8 836,546
118	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,343	8,136
119	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	87,311	88,193
120	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	999,688	978,094	964,197
121	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5280,006	5239,869
122	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5046,895	4996,759
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	111,768	111,131
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,206	9,096
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 349,234	10 265,056

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de dissolution anticipée

*** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « ATELIER DU MEUBLE INTÉRIEURS »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «**Atelier du Meuble Intérieurs**».

Dans le cadre du prospectus, la société « **Atelier Du Meuble Intérieurs** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un **(01)** nouveau siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions de la société **Atelier du Meuble Intérieurs** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions société **Atelier du Meuble Intérieurs** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins **une (1) fois** par an ;
- Mettre à jour ses statuts conformément à la réglementation en vigueur ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne et établir un manuel de procédures ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe.

Aussi, les actionnaires actuels de la **Société Atelier du Meuble Intérieurs** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article **19** nouveau de la loi **N°94-117** du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence **Hatem Ben Slimane, Mohamed Aziz Ben Slimane, Jouda Ben Slimane** et **Salima Ben Slimane** de la société **Atelier du Meuble Intérieurs**, détenant actuellement **59,69%** du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan du Groupe **Atelier du Meuble Intérieurs**.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

Présentation de la société

Dénomination sociale : Société Atelier du Meuble Intérieurs

Siège social : Zone Industrielle SIDI DAOUD, La Marsa – 2046 Tunis, Tunisie

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La société est éligible aux avantages fiscaux prévus par les articles 7 et 9 du code des incitations aux investissements.

Date de constitution : 1988

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

Objet social : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- La Fabrication, montage et assemblage de tous genres de meubles et d'articles de décoration ;
- Importation et exportation de tous produits liés directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ;
- La commercialisation de meubles et de tous objets de décoration et de tous articles similaires ou annexe ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation ou groupements d'intérêt économique,
- L'exploitation directe ou indirecte de tous fonds acquis, pris à bail ou qui lui sont apportés, rentrant dans le cadre de son activité ou de toutes autres activités connexes,

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

Capital social :

Le capital social s'élève à **4 213 360** dinars divisé en **4 213 360** actions de valeur nominale **1** dinar entièrement libérées.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE

La Bourse a donné en date du **7 décembre 2016** son accord de principe quant à l'admission des actions de la Société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Le conseil a recommandé au management de la société d'organiser sur la période **2017-2018**, au moins trois communications financières par an pour exposer les réalisations et les perspectives du groupe «Intérieurs » et d'en expliquer les éventuels écarts par rapport au Business Plan.

L'admission définitive des **4 213 360** actions de nominal **1** dinar chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins **30%** du capital auprès d'au moins **200** actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse Mena Capital Partners (MCP) a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants (*diffusion d'au minimum de 30% du capital*), l'introduction des actions de «**Atelier du Meuble Intérieurs**» se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de **5,2 dinars** l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **16/06/2015**, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **16/06/2015** a décidé d'introduire la société sur le marché principal de la cote de la Bourse. L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la Société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

Actions offertes au public

L'introduction de la société Atelier du Meuble Intérieurs au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession de la part de ses actionnaires actuels de **1 521 023** actions d'une valeur nominale de **1** dinar chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **36,1%** du capital social actuel, dont **30,1%** dans le public. L'introduction en Bourse se fera au moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **304 205** actions au public, représentant **20,00%** de l'Offre Globale, **23,99%** de l'Offre au public et **7,22%** du capital de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un **Placement Global** de **964 017** actions auprès d'institutionnels représentant **63,38%** de l'Offre Globale, **76,01%** de l'Offre au Public et **22,88%** du capital social de la société centralisé auprès de l'intermédiaire en Bourse, Mena Capital Partners.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du placement privé et inversement. Toutefois, les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'OPF et inversement.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **252 801** actions représentant **6,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 Février 2017** au **06 Mars 2017** inclus.

La réception des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **20 Février 2017**.

Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **06/03/2017** inclus.

Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2016**.

Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la Société Atelier du Meuble Intérieurs exprimés dans le cadre de la présente Offre, et ce à l'exception de la catégorie B.

L'intermédiaire en Bourse, Mena Capital Partners, est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions la société Atelier du Meuble Intérieurs exprimés dans le cadre de la catégorie B de l'OPF, du Placement Global et du Placement Privé.

Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **1 521 023** actions à céder, soit **36,1%** du capital social après la réalisation de l'opération, telle que décidée par le Conseil d'Administration du **05/09/2016**.

L'introduction en Bourse se fera au moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme ;
- Un Placement Global ;
- Un Placement Privé.

Comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant en dinars	% du capital après opération
Offre à prix Ferme	20,00%	304 205	1 581 866	7,22%
Placement Global	63,38%	964 017	5 012 888	22,88%
Placement Privé	16,62%	252 801	1 314 565	6,00%
Total	100,00%	1 521 023	7 909 320	36,10%

✓ Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de cette opération seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant en dinars	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
Catégorie A: Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 21 066 actions pour les non institutionnels et 210 668 actions pour les institutionnels	285 686	1 485 567	6,78%	18,78%
Catégorie B: Personnel du groupe Intérieurs	18 519	96 299	0,44%	1,22%
Total	304 205	1 581 866	7,22%	20,00%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A: Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse **5%** du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et **0,5%** du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie **B**, le reliquat sera affecté à la catégorie **A**.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans la catégorie B réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres d'achat dans l'autre catégorie de l'OPF et inversement, et que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global et du Placement privé et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour le personnel, désirant participer à l'OPF, doit présenter une attestation de travail délivrée par la société,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre d'achat doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achats reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Dans le cadre de l'Offre à prix Ferme, en cas d'excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.

✓ **Placement Global**

Dans le cadre du Placement Global, **964 017** actions représentant **76,01%** de l'Offre au Public et **22,88%** du capital de la société seront offertes à des investisseurs institutionnels désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à **210 668** actions (soit au plus **5%** du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A de l'OPF.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

✓ **Placement Privé**

Au cours de la période de l'Offre au Public, **252 801** actions représentant **6,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse. Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et dans le cadre du Placement Global et inversement. Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourrait être affectés au Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les **6** mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les **6** mois suivants, **50%** des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché des blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Transmission des ordres et centralisation

✓ **Offre à Prix Ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de la catégorie A de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie B, l'état des ordres d'achat sera transmis par MCP, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

✓ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

✓ **Placement Privé**

A l'issue de l'opération de Placement, Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

✓ **Offre à Prix Ferme**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de « MCP » intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

✓ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

✓ **Placement privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre aussi bien du Placement Global que du Placement Privé, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive (*diffusion d'au moins 30% du capital*), l'avis précisera par intermédiaire, le nombre d'actions attribué, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (*diffusion d'au moins 30% du capital*), la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des

quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué en date du **19/01/2017** aux actions de la Société Atelier du Meuble intérieurs le code **ISIN TN0007740012**.

Le registre des actionnaires sera tenu par Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse.

Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Contrat de liquidité

Les actionnaires actuels de la Société Atelier du Meuble Intérieurs se sont engagés à consacrer **500 000** dinars et **92 593** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société Atelier du Meuble Intérieurs. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse Mena Capital Partners.

Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la Société Atelier du Meuble Intérieurs se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à Mena Capital Partners, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 17-0960 en date du 30 Janvier 2017, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Atelier du Meuble Intérieurs, 62, Avenue de Carthage 1000 - Tunis, de Mena Capital Partners - Intermédiaire en Bourse- chargé de l'opération, sis au 5 bis, rue du Lac de Tibériade – Les Berges du Lac, 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché alternatif de la cote de la bourse de la société « SANIMED » et l'ouverture au public du fonds « CGF TUNISIE ACTIONS FCP », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CEA ISLAMIC FUND (1)	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
19	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
21	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
88	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
99	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
100	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
111	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

112	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
113	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
114	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en cours de dissolution anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1 ^{er} étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
34	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
36	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
37	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2016

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs d'« Arabia SICAV», tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos le 31 décembre 2016, ci-joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas, sur la base de cet examen limité, d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci-joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le 31 décembre 2016, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 5 475 849, dinars incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date à 64 131, dinars et tels que certifiés par votre dépositaire.

Cependant, devons nous attirer l'attention sur la Note N°5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par « Arabia Sicav » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 4 833 dinars a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Compte tenu de l'information ci-dessus nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d'« Arabia Sicav » au 31 décembre 2016.

Aussi, devons nous remarquer qu'au 31 décembre 2016 les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 22,4% des actifs.

Tunis, le 03 février 2017

Le Commissaire aux Comptes :
Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 341 107	4 357 756
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 298 935	4 305 041
b- Obligations et valeurs assimilées	42 173	52 715
c- Autres valeurs	0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 258 971	1 261 764
a- Placements monétaires	499 018	0
b- Disponibilités	759 953	1 261 764
AC3- Créances d'exploitation	20 250	0
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	5 260 329	5 619 520
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	7 300	11 357
PA2- Autres créditeurs divers	137 180	55 415
TOTAL PASSIF	144 480	66 772
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	5 411 688	5 469 697
CP2- Sommes distribuables	64 161	83 051
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	29	32
b- Sommes distribuables de l'exercice	64 131	83 018
ACTIF NET	5 475 849	5 552 748
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 620 329	5 619 520

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2016
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/10/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/10/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	3 011	117 986	766	128 812
a- Dividendes	2 400	115 489	0	122 782
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	611	2 498	766	6 030
c- Revenus des autres valeurs	0	0	0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	9 988	39 645	13 428	54 000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	12 999	157 631	14 194	182 812
CH 1- Charges de gestion des placements	17 442	70 286	17 835	75 320
REVENU NET DES PLACEMENTS	-4 443	87 345	-3 641	107 492
PR 3- Autres produits	921	11 512	1 018	12 657
CH 2- Autres charges	8 424	34 423	12 928	38 040
RESULTAT D EXPLOITATION	-11 945	64 434	-15 551	82 110
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-315	-303	-103	909
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-12 260	64 131	-15 653	83 018
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	315	303	103	-909
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	271 692	830 683	-68 072	-716 527
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-15 644	-823 709	-29 846	73 646
Frais de négociation de titres	-1 920	-14 144	-2 995	-10 948
RESULTAT NET DE LA PERIODE	242 182	57 264	-116 464	-571 719

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2016**

	<u>Du 01/10/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/10/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
a- Résultat d'Exploitation	-11 945	64 434	-15 551	82 110
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	271 692	830 683	-68 072	-716 527
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-15 644	-823 709	-29 846	73 646
d- Frais de négociation de titres	-1 920	-14 144	-2 995	-10 948
AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	-82 678	0	-107 834
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL				
a- Souscriptions				
Capital	0	40 965	0	62 645
Régularisation des sommes non distribuables	0	-1 061	0	-5 447
Régularisation des sommes distribuables	0	257	0	1 009
Droits d'entrée	0	402	0	582
b- Rachats				
Capital	-25 964	-93 124	-6 652	-13 175
Régularisation des sommes non distribuables	764	1 979	726	761
Régularisation des sommes distribuables	-315	-903	-103	-216
Droit de sortie	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	216 667	-76 898	-122 492	-633 394
AN 4- ACTIF NET				
a- en début de période	5 259 182	5 552 748	5 675 240	6 186 141
b- en fin de période	5 475 849	5 475 849	5 552 748	5 552 748
AN 5- NOMBRE D' ACTIONS				
a- en début de période	94 427	94 881	94 984	94 115
b- en fin de période	93 977	93 977	94 881	94 881
VALEUR LIQUIDATIVE	58,268	58,268	58,523	58,523
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4,62%	1 ,06%	-2,05%	-9,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 31/12/2016

1-REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2-PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

2/4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2/5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 341 107DT contre 4 357 756 au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2016	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROIT RATACHES	713 443	4 728 567,888	4 298 934,541	76,49%	
<u>Actions et droits rattachés :</u>	<u>703 843</u>	<u>4 519 707,138</u>	<u>4 032 819,541</u>	<u>71,75%</u>	
ADWYA	11 250	79 130,000	70 650,000	1,26%	0,06%
ARTES	23 500	193 191,500	185 861,500	3,31%	0,06%
ATL	31 183	103 787,980	92 301,680	1,64%	0,12%
ATTIJARI BANK	6 250	163 604,035	168 856,250	3,00%	0,02%
BIAT	2 000	171 430,837	177 222,000	3,15%	0,01%
CIMENT DE BIZERTE	136 999	905 825,439	494 292,392	8,79%	0,31%
ECYCL	8 000	75 875,140	327 224,000	5,82%	0,10%
MONOPRIX	30 700	456 735,254	298 618,900	5,31%	0,15%
NBL	19 200	129 457,133	130 310,400	2,32%	0,50%
SOMOCER	87 800	152 416,074	129 680,600	2,31%	0,22%
SOTEMAIL	67 540	162 697,205	156 017,400	2,78%	0,26%
OTH	46 500	311 716,106	395 715,000	7,04%	0,09%
SAH	25 500	281 560,982	345 729,000	6,15%	0,06%
SFBT	9 310	178 438,970	176 713,110	3,14%	0,01%
SOTUVER	52 650	325 961,891	198 174,600	3,53%	0,22%
STB	45 538	264 133,142	178 463,422	3,18%	0,03%
TPR	69 338	243 475,770	196 368,040	3,49%	0,14%
UNIMED	30 585	320 269,680	310 621,247	5,53%	0,10%
<u>Titre OPCVM</u>	<u>9 600</u>	<u>208 860,750</u>	<u>266 115,000</u>	<u>4,73%</u>	
FCP IRADETT 20	4 000	42 928,000	43 664,000	0,78%	9,17%
FCP IRADETT 50	3 950	45 027,800	46 183,400	0,82%	8,75%
FCP IRADETT 100	1 550	20 904,950	21 588,400	0,38%	8,21%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	100	100 000,000	154 679,200	2,75%	0,25%
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	500	40 000,000	42 172,852	0,75%	
ATL 2014/3	500	40 000,000	42 172,852	0,75%	0,13%
TOTAL		4 768 567,888	4 341 107,393	77,24%	

AC2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 1 258 971 DT contre 1 261 764 DT au 31-12-2015, et se détaille ainsi:

	31/12/2016	31/12/2015
Certificats de dépôts ATB 4,93% 30j	499 018	
Disponibilités	759 953	1 261 764
TOTAL	1 258 971	1 261 764

AC3 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Vente Actions	20 250	-
Créance CDS Billets de trésorerie	255 000	283 333
Provision /créance CDS	-255 000	-283 333
TOTAL	20 250	-

PA1 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi:

	31/12/2016	31/12/2015
rémunération à payer au gestionnaire	1 400	5 457
rémunération à payer au dépositaire	5 900	5 900
TOTAL	7 300	11 357

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 137 180 DT au 31-12-2016 contre 55 415 DT au 31-12-2015 et se détaille ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
Achat Actions	92 789	10 599
Frais transactions	258	6
redevance CMF	458	462
Honoraires Commissaires aux comptes	14 468	14 235
Frais publications	500	600
Jetons de présence	12500	12 500
Retenue à la source	472	1 297
TCL	42	24
Dividendes à payer	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136
TOTAL	137 180	55 415

CP1 le capital

Capital au 30/09/2016	
Montant	5 182 761
Nombre de titres	94 427
Nombre d'actionnaires	26

Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	-25 964
Nombre de titres rachetés	450
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-15 644
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	271 692
Frais de négociation de titre	-1 920
Régularisation des Sommes non distribuables	764
Droit d'entrée	0

Capital au 31/12/2016	
Montant	5 411 688
Nombre de titres	93 977
Nombre d'actionnaires	25

CP2 Sommes distribuables

	31/12/2016	31/12/2015
Sommes distribuables de l'exercice	64 131	83 018
Sommes distribuables des exercices antérieurs	29	32
Sommes distribuables	64 161	83 051

PR1 Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2016 au 31-12-2016, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 117 986 DT contre 128 812 DT du 01-01-2015 au 31-12-2015 :

	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des Actions	2 400	115 489	0	122 782
Revenus des obligations	611	2 498	766	6 030
TOTAL	3 011	117 986	766	128 812

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 39 645 DT du 01-01-2016 au 31-12-2016 et se détaillent comme suit:

	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenu des Certificats de dépôts	5 304	18 058	5 195	23 149
Intérêts sur comptes de dépôts	4 683	21 587	8 233	30 851
TOTAL	9 988	39 645	13 428	54 000

PR3 Autres produits

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2016 à 255 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 4^{ème} trimestre de l'exercice 2016, ARABIA SICAV a perçu 921 DT d'intérêts.

CH1

<u>Charges de gestions des placements</u>	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'AFC	15 960	64 386	16 325	69 420
---------------------------------	--------	--------	--------	--------

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB . En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 900 D TTC par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.

La rémunération de l'ATB	1 482	5 900	1 510	5 900
TOTAL	17 442	70 286	17 835	75 320

CH2 Autres charges

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/10/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
	Redevance CMF	1 352	5 456	1 383
Commissaire aux comptes	3 588	14 274	3 588	14 324
Publicité et publication	502	1 400	316	1 749
Services bancaires	17	31	24	33
Timbre fiscal	4	12	2	12
Jetons de présence	2 865	12 500	7 521	15 000
TCL	92	745	88	1 035
Autres Impôts	5	5	5	5
TOTAL	8 424	34 423	12 928	38 040

4- Autres informations	31/12/2016	31/12/2015
Données par actions		
Revenus des placements	1,677	1,927
Charges de gestion des placements	0,748	0,794
Revenu net des placements	0,929	1,133
Autres charges	0,366	0,401
Autres produits	0,122	0,133
Résultat d'exploitation	0,686	0,865
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,003	0,010
Sommes distribuables de la période	0,682	0,875
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,003	-0,010
Frais de négociation de titres	-0,151	-0,115
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	8,839	-7,552
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-8,765	0,776
Résultat net de la période	0,609	-6,026

Nombre d'Actions	93 977	94 881
Valeur liquidative	58,268	58,523

5-Evénements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finance pour l'année 2017 a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'en suit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, ARABIA SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017 et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE s'élevant à 4 833 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au trésor public à la fin de cet l'exercice.

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 31/12/2016 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **3 428 740,997 DT**, un actif net de **3 376 535,515 DT** et une valeur liquidative de **113,542 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2016, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 31/12/2016.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/10/2016 au 31/12/2016 la société «**SICAV PROSPERITY**» n'a pas respecté d'une manière permanente l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant

- plus que 30% de son actif en bons de trésor à court terme.
- plus de 20% de son actif en liquidités et quasi-liquidités. Au 31/12/2016, les liquidités et équivalents de liquidités représentent 39,58% par rapport à l'actif, soit un dépassement de 19,58%.
- plus de 5% de son actif net en actions SICAV.

- plus que 80% de son actif en actions SICAV, en actions admise à la cote de la Bourse et en BTA et moins de 20% en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.
- Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par « **SICAV PROSPERITY** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **3 126,396 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 07 Février 2017

Le commissaire aux comptes

Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1 447 478,105	919 862,697
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		611 449,605	310 038,169
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	105 330,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		677 982,220	452 856,045
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		158 046,280	51 638,483
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 981 262,892	588 394,768
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	624 261,907	588 321,033
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	1 357 000,985	73,735
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	623,152
TOTAL ACTIF			3 428 740,997	1 508 880,617
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 146,346	631,711
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	51 059,136	10 105,544
TOTAL PASSIF			52 205,482	10 737,255
ACTIF NET			3 376 535,515	1 498 143,362
CP1	CAPITAL	CP1	3 286 610,707	1 459 741,965
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	89 924,808	38 401,397
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		17,489	13,362
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		41 685,278	40 320,545
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		48 222,041	-1 932,510
ACTIF NET			3 376 535,515	1 498 143,362
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 428 740,997	1 508 880,617

			Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/10/2016	01/01/2016	01/10/2015	01/01/2015
			au	au	au	au
			31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8 666,724	44 029,331	6 649,772	36 759,223
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		720,000	14 281,800	540,000	13 344,100
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	1 405,797	1 363,200	5 696,400
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		7 946,724	28 147,384	4 746,572	17 160,963
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	194,350	0,000	557,760
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 170,685	19 327,842	5 928,240	24 480,213
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		2 170,685	19 327,842	5 928,240	24 480,213
REVENUS DES PLACEMENTS			10 837,409	63 357,173	12 578,012	61 239,436
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2 427,158	-8 284,399	-1 877,321	-7 906,126
REVENU NET DES PLACEMENTS			8 410,251	55 072,774	10 700,691	53 333,310
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 422,848	-13 387,496	-2 889,179	-13 012,765
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 987,403	41 685,278	7 811,512	40 320,545
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		48 484,477	48 222,041	0,000	-1 932,510
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			53 471,880	89 907,319	7 811,512	38 388,035
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-48 484,477	-48 222,041	0,000	1 932,510
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-1 591,465	48 713,103	6 786,499	-44 644,026
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-2 195,431	-11 395,687	-8 659,022	12 527,771
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-676,055	-1 128,387	-150,404	-1 241,983
RESULTAT NET DE LA PERIODE			524,452	77 874,307	5 788,585	6 962,307

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-10-2016 AU 31/12/2016**

	Période du	Période du	Période du	Période du
DESIGNATION	01/10/2016	01/01/2016	01/10/2015	01/01/2015
	au	au	au	au
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	524,452	77 874,307	5 788,585	6 962,307
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	4 987,403	41 685,278	7 811,512	40 320,545
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-1 591,465	48 713,103	6 786,499	-44 644,026
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-2 195,431	-11 395,687	-8 659,022	12 527,771
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-676,055	-1 128,387	-150,404	-1 241,983
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-38 744,592	0,000	-44 666,674
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 826 528,971	1 839 262,438	0,000	236 559,186
SOUSCRIPTIONS	2 172 190,805	2 293 641,737	5 319,418	820 612,930
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 910 800,000	2 018 500,000	0,000	719 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	204 065,739	214 479,478	0,000	78 597,079
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	11,238	3 061,935	5 319,418	19 649,544
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (S)	57 313,828	57 600,324	0,000	2 866,307
RACHATS	-345 661,834	-454 379,299	-5 319,418	-584 053,744
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-305 100,000	-400 400,000	0,000	-514 200,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-31 730,688	-41 899,765	0,000	-57 471,745
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-1,795	-2 701,251	-5 319,418	-7 583,182
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (R)	-8 829,351	-9 378,283	0,000	-4 798,817
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 827 053,423	1 878 392,153	5 788,585	198 854,819
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 549 482,092	1 498 143,362	1 492 354,777	1 299 288,543
AN4-B FIN DE PERIODE	3 376 535,515	3 376 535,515	1 498 143,362	1 498 143,362
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	13 681	13 557	13 557	11 504
AN5-B FIN DE PERIODE	29 738	29 738	13 557	13 557
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	113,257	110,506	110,080	112,942
B- FIN DE PERIODE	113,542	113,542	110,506	110,506
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,00%	5,31%	1,54%	0,35%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31/12/2016, au coût amorti.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-5 Evénements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PROSPERITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **3 126,396 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		557 805,080	611 449,605	18,11%
ADWYA	7 630	47 603,365	47 916,400	1,42%
ATB	7 250	32 741,908	33 081,750	0,98%
ATL	5 420	15 484,800	16 043,200	0,48%
ATTIJ BANK	5 000	122 909,388	135 085,000	4,00%
CITY CARS	1 741	22 517,021	27 177,010	0,81%
ENNAKL	3 500	43 516,900	50 400,000	1,49%
EURO-CYCLES	825	8 121,666	33 744,975	1,00%
MAGASIN GENERAL	660	16 135,000	16 460,400	0,49%
MONOPRIX	3 500	44 524,709	34 044,500	1,01%
ONE TECH HOLDING	2 000	15 172,729	17 020,000	0,50%
SFBT	6 250	100 174,754	118 631,250	3,51%
SIMPAR	730	33 450,000	32 217,820	0,95%
SOTUVER	4 200	18 691,056	15 808,800	0,47%
TPR	11 950	36 761,784	33 818,500	1,00%
AC1- C. Emprunts d'Etat		662 566,050	677 982,220	20,08%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	188 093,233	5,57%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	194 810,356	5,77%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	255 166,421	7,56%
EN 2014 CAT. A /5	5 400	38 884,050	39 912,210	1,18%
AC1- D. Autres Valeurs (OPCVM)		157 535,895	158 046,280	4,68%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	935	103 406,915	103 908,420	3,08%
SICAV TRESOR	529	54 128,980	54 137,860	1,60%
Total du portefeuille titres		1 377 907,025	1 447 478,105	42,87%

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8 666,724 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016, contre **6 649,772 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du
	01/10/2016 au31/12/2016	01/01/2016 au31/12/2016	01/10/2015 au31/12/2015	01/01/2015 au31/12/2015
Revenus des actions	720,000	14 281,800	540,000	13 344,100
Revenus des Obligations de sociétés	0,000	1 405,797	1 363,200	5 696,400
Revenus des Emprunts d'Etat	7 946,724	28 147,384	4 746,572	17 160,963
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	0,000	194,350	0,000	557,760
Total	8 666,724	44 029,331	6 649,772	36 759,223

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **624 261,907 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	4 830	623 942,731	624 261,907	18,49%
Total		623 942,731	624 261,907	18,49%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **1 357 000,985 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/10/2016 au 31/12/2016 à **2 170,685 Dinars**, contre **5 928,240 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor	2 170,685	19 327,842	5 928,240	24 480,213
Total	2 170,685	19 327,842	5 928,240	24 480,213

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à **52 205,482 Dinars**, contre **10 737,255 Dinars** au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
PA1	Opérateurs créditeurs	1 146,346	631,711
PA2	Autres créditeurs divers	51 059,136	10 105,544
Total		52 205,482	10 737,255

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2016 à **1 146,346 Dinars** contre **631,711 Dinars** au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Gestionnaire	687,794	379,025
Dépositaire	229,267	126,343
Distributeurs	229,285	126,343
Total	1 146,346	631,711

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2016, à **51 059,136 Dinars** contre **10 105,544 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015	(*)
Etat, impôts et taxes	104,739	99,466	
Redevance CMF	229,261	126,340	
Provision pour charges diverses	9,015	1 001,461	
Rémunération CAC	981,507	1 118,500	
Jetons de présence	5 999,838	6 000,000	
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	95,565	
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	43 633,831	1 664,212	
Total	51 059,136	10 105,544	

(*) Retraités pour les besoins de la comparaison

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2016 au 31/12/2016 à **2 427,158 Dinars**, contre **1 877,321 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2016 au31/12/2016	Du 01/01/2016 au31/12/2016	Du 01/10/2015 au31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	1 456,288	4 970,611	1 126,387	4 743,658
Rémunération du dépositaire	485,435	1 656,894	375,467	1 581,234
Rémunération des distributeurs	485,435	1 656,894	375,467	1 581,234
Total	2 427,158	8 284,399	1 877,321	7 906,126

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2016 au 31/12/2016 à **3 422,848 Dinars** contre **2 889,179 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2016 au31/12/2016	Du 01/01/2016 au31/12/2016	Du 01/10/2015 au31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance CMF	485,418	1 656,834	375,454	1 581,179
Impôts et Taxes	26,734	151,154	25,156	122,280
Rémunération CAC	1 126,080	4 479,840	959,028	4 480,000
Jetons de présence	1 508,156	5 999,838	1 500,000	6 000,000
Diverses charges d'exploitation	276,460	1 099,830	29,541	829,306
Total	3 422,848	13 387,496	2 889,179	13 012,765

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2016 (en nominal)

- Montant : 1 355 700,000 dinars
- Nombre de titres : 13 557
- Nombre d'actionnaires : 35

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 2 018 500,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 20 185

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 400 400,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 4 004

Capital au 31/12/2016 : 3 286 610,707 Dinars

- Montant en nominal : 2 973 800,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : 312 810,707 Dinars
- Nombres de titres : 29 738
- Nombre d'actionnaires : 62

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **312 810,707 Dinars** au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	104 041,965
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	36 189,029
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	48 713,103
- +/- values réalisées sur cession de titres.	- 11 395,687
- Frais de négociation de titres	- 1128,387
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	172 579,713
- Aux émissions	214 479,478
- Aux rachats	- 41 899,765
Total sommes non distribuables	312 810,707

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2016 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2016
Résultat distribuable de la période	41 685,278
Régularisation du résultat distribuable de la période	48 222,041
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17,489
Sommes distribuables	89 924,808

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	2,131	4,517
Charges de gestion des placements	-0,279	-0,583
Revenus net des placements	1,852	3,934
Autres charges d'exploitation	-0,450	-0,960
Résultat d'exploitation	1,402	2,974
Régularisation du résultat d'exploitation	1,621	-0,142
Sommes distribuables de la période	3,023	2,832
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,621	0,142
Variation des +/- values potentielles/titres	1,638	-3,293
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,383	0,924
Frais de négociation de titres	-0,038	-0,092
Résultat net de la période	2,619	0,513

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,808%	0,823%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,516%	2,550%(*)
Actif net moyen	1 656 805,376	1 581 157,025

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 31/12/2016 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **177 947 304,312 DT**, un actif net de **177 827 338,191 DT** et une valeur liquidative de **111,157 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2016, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 31/12/2016.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 31/12/2016 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 31/12/2016 à un montant net de **134 627,705 Dinars** constitue une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et apparaît comme composante du résultat net de la période.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

- Au cours de la période s'étalant du 01/10/2016 au 31/12/2016, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente :
 - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant plus de 20% de son actif en liquidités et quasi-liquidités ;
 - o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **462 608,408 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 07 Février 2017

Le commissaire aux comptes
Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	119 970 884,239	91 474 517,680
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		18 051 017,722	11 302 665,628
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		96 590 818,037	77 300 115,899
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		5 329 048,480	2 871 736,153
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	57 856 089,036	32 714 097,955
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	57 855 215,201	32 714 053,728
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	873,835	44,227
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	120 331,037	85 945,247
TOTAL ACTIF			177 947 304,312	124 274 560,882
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	73 846,710	54 406,547
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	46 119,411	34 220,091
TOTAL PASSIF			119 966,121	88 626,638
ACTIF NET			177 827 338,191	124 185 934,244
CP1	CAPITAL	CP1	170 928 274,591	119 625 012,949
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	6 899 063,600	4 560 921,295
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLES DE LA PERIODE		6 168 112,105	3 255 089,862
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLES DE LA PERIODE		730 951,495	1 305 831,433
ACTIF NET			177 827 338,191	124 185 934,244
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			177 947 304,312	124 274 560,882

ETAT DE RESULTAT

DE LA PERIODE DU 01-01-2016 AU 31/12/2016

			Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/10/2016	01/01/2016	01/10/2016	01/01/2015	
		au	au	au	au	
		31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 285 540,118	4 704 460,769	999 182,490	2 670 123,059
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		236 843,917	845 778,464	95 797,340	157 404,151
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 048 696,201	3 690 375,205	903 385,150	2 454 393,148
PR1-B	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	168 307,100	0,000	58 325,760
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	673 283,312	2 450 956,653	393 483,213	1 140 203,473
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		46 685,775	200 542,238	97 644,896	247 407,500
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		370 863,508	1 337 218,684	166 223,413	548 845,726
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		255 734,029	913 195,731	129 614,904	343 950,247
	REVENUS DES PLACEMENTS		1 958 823,430	7 155 417,422	1 392 665,703	3 810 326,532
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-216 232,293	-779 006,455	-160 424,815	-441 615,644
	REVENU NET DES PLACEMENTS		1 742 591,137	6 376 410,967	1 232 240,888	3 368 710,888
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-59 886,831	-208 298,862	-40 766,624	-113 621,026
	RESULTAT D'EXPLOITATION		1 682 704,306	6 168 112,105	1 191 474,264	3 255 089,862
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		177 273,748	730 951,495	-19 908,791	1 305 831,433
	SOMMES CAPITALISABLES LA PERIODE		1 859 978,054	6 899 063,600	1 171 565,473	4 560 921,295
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-177 273,748	-730 951,495	19 908,791	-1 305 831,433
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		25 978,777	19 193,629	-31 793,342	-70 823,734
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		44 058,840	-25 989,297	13 248,150	-31 486,643
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES		0,000	-541,415	0,000	-2 843,537
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 752 741,923	6 160 775,022	1 172 929,072	3 149 935,948

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2016 AU 31-12-2016**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/10/2016	01/01/2016	01/10/2015	01/01/2015	
	au	au	au	au	
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015	
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	1 752 741,923	6 160 775,022	1 172 929,072	3 149 935,948
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 682 704,306	6 168 112,105	1 191 474,264	3 255 089,862
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	25 978,777	19 193,629	-31 793,342	-70 823,734
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	44 058,840	-25 989,297	13 248,150	-31 486,643
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	-541,415	0,000	-2 843,537
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 465 101,905	47 480 628,925	-836 926,787	105 535 080,764
	SOUSCRIPTIONS	70 716 641,968	180 461 609,232	15 375 870,195	164 874 700,309
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	63 977 500,000	165 073 200,000	14 452 700,000	157 616 500,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(S)	-488 986,660	-1 266 936,925	-104 026,135	-1 043 821,203
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(S)	4 851 620,503	12 518 033,998	528 799,101	5 766 913,035
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.(S)	2 376 508,125	4 137 312,159	498 397,229	2 535 108,477
	RACHATS	-66 251 540,063	-132 980 980,307	-16 212 796,982	-59 339 619,545
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-59 964 500,000	-121 312 500,000	-15 246 300,000	-56 434 900,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(R)	459 496,063	937 399,105	109 644,584	389 412,139
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(R)	-4 547 301,749	-9 199 518,748	-557 835,546	-2 064 854,640
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. (R)	-2 199 234,377	-3 406 360,664	-518 306,020	-1 229 277,044
	VARIATION DE L'ACTIF NET	6 217 843,828	53 641 403,947	336 002,285	108 685 016,712
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	171 609 494,363	124 185 934,244	123 849 931,959	15 500 917,532
AN4-B	FIN DE PERIODE	177 827 338,191	177 827 338,191	124 185 934,244	124 185 934,244
AN5	NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 559 644	1 162 167	1 170 103	150 351
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 599 774	1 599 774	1 162 167	1 162 167
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	110,031	106,857	105,845	103,098
B-	FIN DE PERIODE	111,157	111,157	106,857	106,857
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,07%	4,02%	3,79%	3,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2016 AU 31.12.2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/12/2016 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31/12/2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-4 Evénements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **462 608,408 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		17 559 662,800	18 051 017,722	10,15%
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	192 000,000	197 812,800	0,11%
ATL 2013/1	1 550	120 986,800	125 681,269	0,07%
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 029 592,000	0,58%
ATL 2015/2 A	10 000	1 000 000,000	1 050 984,000	0,59%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 052 680,000	0,59%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 031 936,000	0,58%
ATL 2017/1 A	5 000	500 000,000	500 248,219	0,28%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	1 000 000,000	1 010 360,000	0,57%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	1 600 000,000	1 601 888,000	0,90%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	997 000,000	1 040 424,000	0,59%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 027 344,000	0,58%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 039 456,000	0,59%
BTE 2016/A	5 000	500 000,000	500 324,384	0,28%
CHO 2009/BIAT	3 000	112 500,000	113 056,800	0,06%
CIL 2015/2	10 000	800 000,000	808 448,000	0,46%
CIL 2016/2	10 000	1 000 000,000	1 001 972,603	0,56%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	928 648,800	0,52%
SERVICOM 2012	1 000	39 576,000	41 300,025	0,02%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 102 944,000	1,18%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	797 600,000	844 376,000	0,48%
UIB SUB 2016/A	10 000	1 000 000,000	1 001 540,822	0,56%
AC1-B Emprunts d'Etat		93 825 299,338	96 590 818,037	54,32%
Bons du Trésor Assimilables		93 748 681,613	96 512 244,997	54,27%
BTA 5.5-03/2019 (10 ANS)	667	694 423,400	718 223,422	0,40%
BTA 5.50% 02/2020	2 912	2 811 536,000	2 925 271,540	1,65%
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 075 476,677	1,17%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 397 481,506	1,91%
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3 004	3 101 494,213	3 208 683,518	1,81%
BTA 5.75% JANVIER 2021	4 000	3 878 000,000	4 056 454,794	2,28%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	4 000 175,342	2,25%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 437 742,466	6,43%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 054 390,412	3,97%
BTA 6.3 MARS 2026	7 700	7 154 370,000	7 367 016,575	4,14%
BTA 6.3 OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 375 746,712	3,02%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 358 536,064	7,51%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	6 071	6 310 957,000	6 467 239,509	3,64%
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 204 434,165	14,17%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			-134 627,705	-0,08%
Emprunt National	10 266	76 617,725	78 573,040	0,04%
EN 2014 CAT A /5	10 266	76 617,725	78 573,040	0,04%
AC1-C Autres Valeurs (OPCVM)	52 072	5 304 584,122	5 329 048,480	3,00%
SICAV TRESOR	52 072	5 304 584,122	5 329 048,480	3,00%
Total du portefeuille titres		116 689 546,260	119 970 884,239	67,47%

(1) Ce montant s'élevant au 31/12/2016 à **-134.627,705 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1.285.540,118 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016 contre **999.182,490 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des Obligations de sociétés	236.843,917	845.778,464	95.797,340	157.404,151
Revenus des Emprunts d'Etat	1.048.696,201	3.690.375,205	903.385,150	2.454.393,148
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	0,000	168.307,100	0,000	58.325,760
Total	1.285.540,118	4.704.460,769	999.182,490	2.670.123,059

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **57.855.215,201 Dinars**, contre **32.714.053,728 Dinars** au 31/12/2015 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Bons du Trésor à Court Terme	3.790.084,019	8.666.059,156
Certificats de Dépôt	29.485.715,181	11.995.798,188
Autres placements (Dépôt à terme)	24.579.416,001	12.052.196,384
Total	57.855.215,201	32.714.053,728

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme		3.759.728.465	3.790.084,019	2,13%
BTC 52S-10/10/2017	3.260	3.102.445,283	3.132.464,606	1,76%
BTC 52S-02/01/2018	690	657.283,182	657.619,413	0,37%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT		29.469.032,909	29.485.715,181	16,58%
CDP 10J-01/01/2017	BIAT	2	998.950,268	1.000.000,000	0,56%
CDP 10J-02/01/2017	BIAT	3	1.498.425,402	1.499.842,354	0,84%
CDP 10J-03/01/2017	BIAT	6	2.996.850,804	2.999.369,498	1,69%
CDP 10J-04/01/2017	BIAT	5	2.497.375,670	2.499.211,977	1,41%
CDP 10J-05/01/2017	BIAT	9	4.495.276,207	4.498.108,994	2,53%
CDP 10J-06/01/2017	BIAT	10	4.994.751,341	4.997.373,947	2,81%
CDP 10J-07/01/2017	BIAT	15	7.492.127,011	7.495.273,726	4,21%
CDP 10J-08/01/2017	BIAT	6	2.996.850,804	2.997.794,694	1,69%
CDP 10J-09/01/2017	BIAT	3	1.498.425,402	1.498.739,991	0,84%

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme	BIAT		24.500.000,000	24.579.416,001	13,82%
DAT 92J-18/01/2017	BIAT	1	2.000.000,000	2.017.293,150	1,13%
DAT 92J-20/01/2017	BIAT	1	500.000,000	504.208,000	0,28%
DAT 92J-15/02/2017	BIAT	1	500.000,000	502.745,315	0,28%
DAT 92J-02/03/2017	BIAT	1	7.000.000,000	7.026.168,110	3,95%
DAT 92J-03/03/2017	BIAT	1	1.500.000,000	1.505.330,302	0,85%
DAT 92J-07/03/2017	BIAT	1	3.000.000,000	3.009.285,041	1,69%
DAT 92J-16/03/2017	BIAT	1	3.000.000,000	3.006.190,027	1,69%
DAT 92J-17/03/2017	BIAT	1	2.000.000,000	2.003.897,425	1,13%
DAT 91J-24/03/2017	BIAT	1	3.500.000,000	3.503.610,850	1,97%
DAT 91J-29/03/2017	BIAT	1	1.500.000,000	1.500.687,781	0,85%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **873,835 Dinars** représentant les avoirs en banque

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à **120.331,037 Dinars** contre **85.945,247 Dinars** au 31/12/2015 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables, sur l'Emprunt National et sur les achats des obligations de sociétés

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	119.585,260	74.995,918
R/S sur Emprunt National 2014 CAT. A /5	97,900	0,000
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	647,877	10.949,329
Total	120.331,037	85.945,247

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **673.283,312 Dinars** du 01/10/2016 au 31/12/2016 contre **393.483,213 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des Bons du Trésor à CT	46.685,775	200.542,238	97.644,896	247.407,500
Revenus des Certificats de Dépôt	370.863,508	1.337.218,684	166.223,413	548.845,726
Revenus des autres placements (DAT)	255.734,029	913.195,731	129.614,904	343.950,247
Total	673.283,312	2.450.956,653	393.483,213	1.140.203,473

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **119.966,121 Dinars** contre **88.626,638 Dinars** au 31/12/2015 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
PA 1	Opérateurs créditeurs	73.846,710	54.406,547
PA 2	Autres créditeurs divers	46.119,411	34.220,091
	Total	119.966,121	88.626,638

PA1: Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2016 à **73.846,710 Dinars** contre **54.406,547 Dinars** au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015
Gestionnaire	29.538,684	36.895,531
Dépositaire	14.769,341	1.698,645
Distributeurs	29.538,685	15.812,371
Total	73.846,710	54.406,547

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2016 à **46.119,411 Dinars** contre **34.220,091 Dinars** au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2016	Montant au 31/12/2015 (*)
Etat, impôts et taxes	12.281,404	8.706,863
Redevance CMF	14.769,150	10.541,396
Rémunération CAC	4.559,517	8.029,720
Jetons de présence	5.999,838	6.000,000
Provision pour charges diverses	8.509,502	942,112
Total	46.119,411	34.220,091

(*)Retraités pour les besoins de la comparaison

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2016 au 31/12/2016 à **216.232,293 Dinars** contre **160.424,815 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	86.492,917	311.602,578	108.768,569	296.062,003
Rémunération du dépositaire	43.246,459	155.801,299	5.041,140	18.669,917
Rémunération des distributeurs	86.492,917	311.602,578	46.615,106	126.883,724
Total	216.232,293	779.006,455	160.424,815	441.615,644

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2016 au 31/12/2016 à **59.886,831 Dinars** contre **40.766,624 Dinars** du 01/10/2015 au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Autres Charges d'exploitation	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Redevance CMF	43.245,870	155.798,967	31.076,187	84.587,624
Impôts et Taxes	4.897,059	17.841,935	2.785,332	7.616,977
Rémunération CAC	8.331,767	21.176,873	4.974,606	14.188,754
Jetons de Présence	1.508,156	5.999,838	1.718,899	7.016,071
Diverses charges d'exploitation	1.903,979	7.481,249	211,600	211,600
Total	59.886,831	208.298.862	40.766,624	113.621,026

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2016 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2016 (en nominal)

- Montant : 116.216.700,000 Dinars
- Nombre de titres : 1 162 167
- Nombre d'actionnaires : 798

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 165 073 200,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1 650 732

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 121.312.500,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 1 213 125

Capital au 31/12/2016 : **170.928.274,591 Dinars**

- Montant en nominal..... : 159.977.400,000 Dinars
- Sommes non capitalisables (1).... -1.180.728,455 Dinars
- Sommes capitalisées (2)..... : 12.131.603,046 Dinars
- Nombres de titres : 1 599 774
- Nombre d'actionnaires..... : 1441

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2016 à **-1.180.728,455 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-843.853,552
1- Résultat non capitalisables de la période	-7.337,083
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19.193,629
+/- values réalisées sur cession de titres	-25.989,297
Frais de négociation de titres	-541,415
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-329.537,820
Aux émissions	-1.266.936,925
Aux rachats	937.399,105
Total sommes non capitalisables	-1.180.728,455

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2016 à **12.131.603,046 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes capitalisées des exercices antérieurs	4.252.166,501
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	4.560.921,295
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice. clos	3.318.515,250
Aux émissions	12.518.033,998
Aux rachats	-9.199.518,748
Total des sommes capitalisées	12.131.603,046

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2015 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 18/05/2016 statuant sur les états financiers de l'exercice 2015 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2015	3 255 089,862
Régularisation du résultat capitalisable	1 305 831,433
Sommes capitalisées Exercice 2015	4 560 921,295

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2016 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2016
Résultat capitalisable de la période	6.168.112,105
Régularisation du résultat capitalisable de la période	730.951,495
Sommes capitalisables	6.899.063,600

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	4,473	3,279
Charges de gestion des placements	-0,487	-0,380
Revenu net des placements	3,986	2,899
Autres charges d'exploitation	-0,130	-0,098
Résultat d'exploitation	3,856	2,801
Régularisation du résultat d'exploitation	0,457	1,123
Sommes capitalisables de la période	4,313	3,924
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,457	-1,123
Variation des +/- values potentielles/titres	0,012	-0,061
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	-0,016	-0,027
Frais de négociation de titres	0,000	-0,002
Résultat net de la période	3,852	2,710

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,500%	0,522%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,134%	0,134%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	4,428%	5,392%(*)
Actif net moyen	155 798 524,753	84 587 371,728

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, à partir du 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.